

Objet : *RS - Approbation d'une subvention pour l'association des modélistes et maquettistes auvergne-rhône-alpins*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 071-23 C

objet **RS - Approbation d'une subvention pour l'association des modélistes et maquettistes auvergne-rhône-alpins**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que l'association des modélistes et maquettistes auvergne-rhône-alpins, dont le siège se trouve à Chambéry, organise tous les 2 ans au parc des expositions un des plus grands salons du modélisme de France qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2023.

500 exposants seront présents et 7 500 visiteurs sont attendus en provenance de toute la France et de 7 pays européens (Suisse, Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Italie).

Pour l'édition 2021, Grand Chambéry avait participé à hauteur de 16 000 € pour un budget de manifestation de 120 000 € et une situation déficitaire de 16 000 €.

Pour l'édition 2023, le budget de la manifestation est de 150 000 €, dont 55 000 € TTC de locatif et fluides et 20 000 € TTC de prestations facturés par SavoieExpo Evènements.

Il est proposé que Grand Chambéry soutienne cet évènement de notoriété par le versement d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Ce montant sera déduit du chiffre d'affaires garanti par Grand Chambéry dans le cadre de l'article 17.1 du contrat de délégation de service public avec SavoieExpo Evènements.

En effet, l'article 17.1 du contrat stipule « la mise à disposition annuelle de 60 jours de manifestations correspondant à une surface annuelle occupée de 132 000 m² de hall à des organisateurs locaux identifiés par le concédant dans les conditions tarifaires applicables à l'ensemble des usagers telles que définies à l'article 34, dont l'évènement ne peut pas se tenir sur un autre site pour des raisons capacitaires, sécuritaires ou organisationnelles. Ces 60 jours de manifestations sont garantis par le concédant ». Cette garantie correspond à un chiffre d'affaires de 160 k€ HT inclus dans les comptes prévisionnels du délégataire.

L'article 17.1 inclut également « l'accueil d'évènements festifs et d'animations à forte contrainte de dimensionnement : cirque à titre payant et carnaval de Chambéry (préparation des chars) ». Cette garantie correspond à un chiffre d'affaires de 34 k€ HT inclus dans les comptes prévisionnels du délégataire. Jusqu'en 2020, cette somme était payée directement par la ville de Chambéry qui occupait le parc pour la préparation des chars du carnaval. Ce n'est plus le cas depuis, l'agglomération se substituant donc à la ville pour cette partie.

Le chiffre d'affaires garanti par l'agglomération est donc maintenant de 194 k€ HT.

Lorsque l'agglomération verse une subvention à un organisateur d'évènements entrant dans ces critères, le montant de la subvention est déduit de ce chiffre d'affaires garanti. Si ce montant n'est pas atteint, l'agglomération verse la différence augmentée de la TVA. L'agglomération a donc tout intérêt à subventionner des organisateurs afin de permettre le déroulement de leurs évènements au parc des expositions plutôt que de verser une compensation au délégataire majorée de la TVA.

Une convention sera conclue avec l'association indiquant les modalités de versement de la subvention en une fois.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs du 24 avril 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association des modélistes et maquettistes auvergne-rhône-alpins,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **071-23 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une subvention pour l'association des modélistes et maquettistes auvergne-rhône-alpins

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29453H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29453H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023